

**DIRECTION RESSOURCES**

Service Développement Urbain et Stratégie Patrimoniale

**ARRETE DU MAIRE n°2024-45**  
**relatif à l'ouverture d'une enquête publique concernant la désaffectation et le déclassement d'une partie de voie communale**

**Le Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2141-1,

**Vu** l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière relatif au classement et déclassement de voirie,

**Vu** le code de la voirie routière et notamment les articles R 141-4 à R 141-10 fixant les conditions de réalisation des enquêtes publiques relatives au déclassement de voirie,

**Vu** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

**Vu** la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département du Val d'Oise de l'année en cours,

**Considérant** le désenclavement souhaité dans le cadre du programme NPNRU du secteur des Carreaux Fleuris et plus globalement du quartier Gaston Ramon passant notamment par un réaménagement des circulations dans le quartier,

**Considérant** que la commune souhaite ouvrir à la circulation publique une voie servant actuellement de voie pompiers pour la résidence des Carreaux Fleuris et de supprimer un tronçon de la rue des Fossés trempés qui n'aura de ce fait plus d'utilité,

**Considérant** que ce tronçon sera cédé à ERIGERE afin que l'opérateur réalise un projet immobilier au Sud de la parcelle AB1055 et un parking aérien au Nord, tel que prévu dans le projet NPNRU,

**ARRETE :**

**Article premier** : Il sera procédé à une enquête publique en vue de déclasser du domaine public communal la portion de la rue des Fossés Trempés qui présente un linéaire d'environ 200 mètres tel qu'indiqué sur le plan joint en annexe du présent arrêté.

**Article 2** : Est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur Madame Dalila DA COSTA ALVES, Technicien supérieur en chef, Service déconcentré de l'Etat en retraite, inscrite sur la liste d'aptitude du Val d'Oise pour 2024. Est désignée en qualité de suppléante, Madame Annie POIRET, Commissaire des armées en retraite, inscrite sur la liste d'aptitude du Val d'Oise pour 2024.

**Article 3** : Cette enquête, d'une durée de 15 jour consécutive, s'ouvrira à l'Hôtel de Ville de SANNOIS. Elle se déroulera du vendredi 7 juin 2024 au lundi 24 juin 2024 inclus.

**Article 4** : Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera affiché sur le panneau administratif à la sortie de l'Hôtel de Ville, sur les panneaux du Service Urbanisme (1<sup>er</sup> étage), sur le site internet de la commune et dans le quartier concerné.

Il sera également procédé à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquête dans deux journaux diffusés dans le département du Val d'Oise, quinze jours au moins avant celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête.

Il sera justifié des formalités de publication par un certificat du Maire.

**Article 5** : Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés en Mairie de SANNOIS, au Service Urbanisme, 1<sup>er</sup> étage, pendant toute la durée de l'enquête prévue à l'article 1<sup>er</sup>, afin que chaque personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement des observations sur le registre ouvert à cet effet les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au Commissaire-enquêteur :

- Par courrier : Commissaire enquêteur - Hôtel de Ville – Place du Général Leclerc – 95110 SANNOIS ;
  - Par courriel : [urbanisme@sannois.fr](mailto:urbanisme@sannois.fr)
- Ces correspondances seront jointes au registre d'enquête.

Des informations concernant le dossier et l'enquête publique pourront être demandées auprès du Service Urbanisme (Mairie de SANNOIS, 1<sup>er</sup> étage, 01.39.98.20.80), et seront disponibles sur le site internet de la commune (<http://www.ville-sannois.fr>).

**Article 6** : Madame le Commissaire Enquêteur recevra, en personne, les observations du public en Mairie de SANNOIS :

- Le vendredi 7 juin 2024 de 14h 30 à 17h30 ;
- Le lundi 24 juin 2024 de 14h30 à 17h30.

**Article 7** : A l'expiration du délai d'enquête, c'est à dire le 24 juin 2024, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra au Maire le dossier et le registre d'enquête, accompagnés de ses conclusions motivées.

Suite à cette transmission, le conseil municipal de Sannois pourra délibérer sur une approbation de désaffectation et le déclassement d'une partie de la rue des Fossés Trempés.

**Article 8** : A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant 1 an en Mairie de SANNOIS, au Service Urbanisme, 1<sup>er</sup> étage.

**Article 9** : Le Maire de SANNOIS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au commissaire enquêteur.

**Article 10** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Sannois, le 15 mai 2024

**Bernard JAMET**



Pour le Maire  
Par délégation  
La Directrice Générale des Services

**C. NOUAILHETAS**



Maire de Sannois  
Vice Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis

Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1  
du Code Général des Collectivités Territoriales

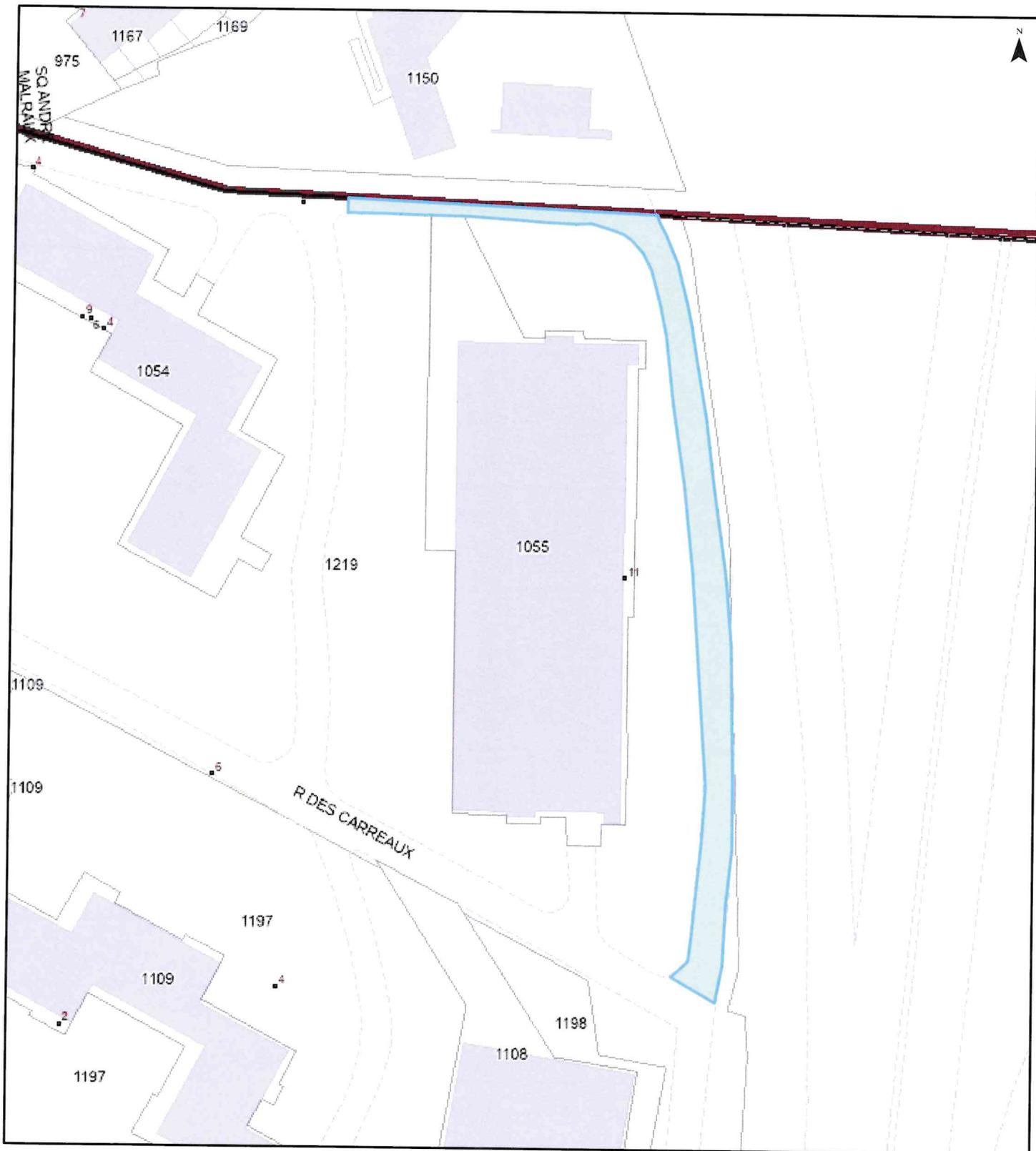
A.R. du 16 mai 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - Arr2024 45 - AR

Publié le 16 mai 2024

# Tronçon concerné par le déclassement



Date d'impression : 15/05/2024

Copyright : Cadastre DGFIP 2022/

Échelle : 1:1 000

0 10 20 m  
|-----|-----|

ValParisis  
AGGLO